

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 avril 2018, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf

Est absent :

Monsieur le conseiller : Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-18**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

33.1 Québec – Transplant – Sûreté du Québec – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 22 au 28 avril 2018 – Proclamation

33.2 programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – confirmation de l'utilisation des sommes allouées

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2017
4. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 387 Impasse Deslandes, soit le lot 3 699 056
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018
6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – Information des représentants du CCL
10. Assainissement – Ajustement de la réserve affectée à la vidange des étangs pour l'année 2017
11. Adoption du projet de règlement numéro 226-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
12. Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Révision de la programmation de travaux
13. Conseil municipal sans papier – Achat de 7 tablettes numériques
14. Entretien ménager du gymnase/centre communautaire – Mandat à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
15. Projet domiciliaire rue Mathieu – Branchement électrique – Mandat à Hydro-Québec

16. Plan des réseaux d'égout et d'aqueduc – Mandat à Groupe de géomatique AZIMUT inc.
17. Démolition des bâtiments au 862 et 874 rue Principale – Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres
18. Restauration de l'aménagement paysager des plates-bandes municipales – Mandat
19. Balayage mécanique des rues et des trottoirs – Mandats
20. Ajout de pierre, nivelage et location d'un rouleau – Rang Salvail Nord – Mandats
21. Rapiéçage d'asphalte – Proposition d'appel d'offres regroupé
22. Remplacement d'un ponceau dans le rang Salvail Nord – Mandat
23. Fauchage des levées de chemins – Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
24. Voirie – Achat regroupé de sel de déglacage des chaussées 2018-2019 – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
25. Installation d'une clôture au 441 Route 137 – Mandat à Clôtures Distinction
26. Mesure de boues et évaluation des volumes cumulés dans les étangs – Mandat à Simo
27. Demande de dérogation mineure concernant le lot 3 699 056, 387 Impasse Deslandes – Décision suite aux recommandations du CCU
28. Demande de permis de construction dans la zone H-127 régie par un PIIA – Lot 6 087 705 – Décision suite aux recommandations du CCU
29. Demande de permis de construction dans la zone H-127 régie par un PIIA – Lot 6 087 712 – Décision suite aux recommandations du CCU
30. Demande de permis de construction dans la zone H-127 régie par un PIIA – Lot 6 087 710 – Décision suite aux recommandations du CCU
31. Contrat d'entretien du système de réfrigération, de climatisation et de ventilation au gymnase/centre communautaire – Mandat
32. Contrat d'entretien de la chaudière du système de chauffage pour le plancher radiant au gymnase/centre communautaire – Mandat
33. Divers
 - 33.1 Québec – Transplant – Sûreté du Québec – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 22 au 28 avril 2018 – Proclamation
 - 33.2 programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – confirmation de l'utilisation des sommes allouées
34. Dépôt de la correspondance
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017

Considérant qu'un avis public a été donné le 21 mars 2018 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Considérant que Monsieur André Brodeur, C.P.A. auditeur, CA de la firme Laplante, Brodeur, Lussier inc., fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
 Appuyé par Martin Nichols
 Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2017, tel que présenté, indiquant des revenus de 3 622 433\$, des dépenses au montant de 3 301 822\$, des affectations et conciliations fiscales au montant de (353 844)\$, laissant des revenus égaux aux dépenses après une appropriation du surplus de 33 233\$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 197 323\$, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	9 581\$
Surplus affecté à la vidange des boues :	162 132\$
Surplus affecté aux allocations de départ :	22 574\$
Surplus affecté au Fonds de parc :	3 036\$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2017 : 197 323\$

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 387 IMPASSE DESLANDES, SOIT LE LOT 3 699 056

Conformément à l'avis public du 15 mars 2018, les informations sont données relativement à la demande de dérogation mineure pour le 387 Impasse Deslandes.

5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018 RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-18

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018, tel que rédigé.

6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 87-04-18

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1800021	I	Télébec Ltée	168,69	\$	Téléphonie - Bureau - Février
L1800022	I	Hydro-Québec	674,04	\$	Électr-Terr soccer et 874 Principale
L1800023	I	Société Assurance-Automobile Qc	1 638,83	\$	Renouv immatr - Véhicules mun
L1800024	I	Ministre du Revenu du Québec	7 850,69	\$	DAS et contr - Février 2018
L1800025	I	Agence des douanes et du revenu	2 768,16	\$	DAS et contr - Février 2018
L1800026	I	Retraite-Québec	1 313,77	\$	Cotis élus et Ct-RREM - Février
L1800027	I	Desjardins Sécurité Financière	1 038,80	\$	REER employés - Cotis Février
L1800028	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire Voirie - 22/02 au 21/03
L1800029	I	Divers-Remb paiement Master Card	70,00	\$	Remb inscr socc - Virginie Paquin
L1800030	I	Télébec Ltée	163,13	\$	Téléphonie Bureau - Mars
L1800031	I	Hydro-Québec	2 711,92	\$	Électr-Égouts et bassin eau potable
L1800032	I	CNESST	64,94	\$	Ajust cotisations 2017
L1800033	D	Service de cartes Desjardins	72,96	\$	Supports patinage-Consult registre
C1800137	I	Fonds d'information sur le territoire	36,00	\$	Avis de mutation - Février 2018
C1800138	I	R. Bazinet et Fils Ltée	695,27	\$	Carburant véhicules mun - Février
C1800139	R	Konica Minolta Business Solutions	385,51	\$	Copies - Février
C1800140	I	Groupe Environex	489,40	\$	Analyses eaux potable et usées-Fév
C1800141	D	Gestion Marcel G. Gagné	374,73	\$	Outils garage-cric-chandel-Compress
C1800142	D	Entreprises A. Bazinet et Fils enr.	321,93	\$	Déneige stationn bureau et église
C1800143	D	Accès Info enr.	160,96	\$	Problèmes - Serveur informatique
C1800144	R	Bernard Longpré	70,00	\$	Remplacement brigadière scolaire
C1800145	D	Produits Beta Petrochimie	297,58	\$	Produits sanitaires divers
C1800146	R	Infinieau	297,79	\$	Chauffe-eau portatif
C1800147	R	André Sénécal	60,00	\$	Remplacement brigadière scolaire
C1800148	R	VWR International Co.	650,47	\$	Colorimètre portable -Eau potable
C1800149	I	Compteurs d'eau du Québec	581,25	\$	Compteurs d'eau - Inventaire
C1800150	I	Postes Canada	433,01	\$	Publipostages - Février
C1800151	D	Groupe Métropolitain popcorn	124,00	\$	Maïs soufflé - Activités diverses
C1800152	I	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie IP - Bureau - Mars
C1800153	I	Énergies Sonic inc.	3 485,44	\$	Gaz propane - Gymnase
C1800154	D	Gestion Therrien Couture inc.	17,25	\$	Déj-Conf 21 mars - J Marchand

C1800155	R	Ministre des Finances	176,00	\$	Permis vente alcool-23/06 et 14/07
C1800156	R	Agrégats Rive-Sud	538,60	\$	Abrasifs et transport
C1800157	R	Cardio Choc	2 493,81	\$	Défibrillateur - Gymnase
C1800158	R	Productions Royal Pyrotechnie inc.	2 000,00	\$	Feux artifice - 23 juin - Dépôt 50%
C1800159	R	Mines Seleine	1 367,70	\$	Sel en vrac - Déglçage routes
C1800160	R	Calèches Boisvert	620,87	\$	Loc calèche-Fête familiale 15 avril
C1800161	R	Laboratoires de la Montérégie	822,08	\$	Test compaction - Stationn Gym
C1800162	R	Ministre des Finances	68,00	\$	Permis rest spéc-23 juin et 14 juil
C1800163	R	André Desgranges	120,00	\$	Remplacement brigadière scolaire
C1800164	D	Marie-Soleil Gaudreau	158,40	\$	Remb frais dépl-Form et réunions
C1800165	D	Martech inc.	174,19	\$	Vestes de brigadiers scolaires

TOTAL 35 766,58 \$

SALAIRES VERSÉS EN MARS 2018 **23 754,55 \$**

D: Dépenses faites par délégation

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Cournoyer Stéphane	3 160,00	\$	Entretien de la patinoire - 3e vers / 3
Excavation Luc Beauregard inc.	691,23	\$	Remblai - Terrains rue Mathieu
Excavation Luc Beauregard inc.	1 967,43	\$	Remblai - Terrains rue Mathieu
Excavation Luc Beauregard inc.	20 247,25	\$	Décontamination - Terrains rue Mathieu
Groupe Silex	7 607,90	\$	Surveillance travaux - Étude sols 802 rue Mathieu
Impressions KLM	1 442,94	\$	Journal municipal - Mars 2018
Marobi inc.	27 088,11	\$	Déneigement des routes - Versement 5 de 6
MRC des Maskoutains	523,25	\$	Hon ing - Plan intervention MAMOT
MRC des Maskoutains	80,50	\$	Hon ing - Prolong égouts route 137
MRC des Maskoutains	1 092,50	\$	Hon ing - Rempl conduite aqueduc - Grand Rang
MRC des Maskoutains	161,00	\$	Hon ing-Stationnement Gymnase/Centre commun
MRC des Maskoutains	820,00	\$	Quote-part 2018 - Services juridiques
MRC des Maskoutains	663,93	\$	Mise à jour - Rôle d'évaluation
Régie intermun Acton et Maskoutains	8 273,86	\$	Résidus domestiques - Mars 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	3 223,22	\$	Matières recyclables - Mars 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	1 009,12	\$	Matières organiques - Mars 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	3 343,00	\$	Quote-part 2018 - Écocentres

TOTAL DES COMPTES À PAYER **81 395,24 \$**

MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2018

Taxes et droits de mutations	64 485,17	\$
Permis émis	550,65	\$
Publicité au Journal municipal	728,87	\$
Locations - Pavillon et autres	420,00	\$
Inscriptions - Soccer	2 990,00	\$
Inscriptions - Camp de Jour - Semaine de Relâche	252,00	\$
Divers - Remb ass gén par MMQ	5 187,00	\$

Divers - Remb TPS-TVQ Décembre - Régie	1 067,87 \$
Divers - Remb TPS Municipalité - 01/07 au 31/12/17	95 172,46 \$
Redevances - Carrières sablières	12 269,79 \$
TOTAL - DÉPÔTS	183 123,81 \$

Dépôts directs

MTQ - Subv déneigement 2e vers / 3	10 061,82 \$
MAMOT - Subv TECQ - Part Québec 2018 - Cap et int.	15 139,87 \$
MAMOT - Subv TECQ - Part Canada 2018	142 344,72 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	167 546,41 \$

GRAND TOTAL **350 670,22 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2018 pour un montant total de 35 766,50\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2018 au montant total de 23 754,55\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2018, au montant total de 81 395,24\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2018, au montant de 350 670,22\$.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2018.

- Le bilan annuel de l'année 2017 a été déposé;
- Plusieurs discussions concernant les dossiers administratifs en cours.

9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La fête familiale aura lieu le 15 avril prochain;
- La fête des matinées gourmandes aura lieu le 14 juillet prochain;
- Diminution du nombre d'inscriptions au soccer;
- Changement d'un module de jeu au terrain des loisirs;
- Discussion concernant la programmation du nouveau gymnase/centre communautaire.

**10- ASSAINISSEMENT – AJUSTEMENT DE LA RÉSERVE AFFECTÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS
POUR L'ANNÉE 2017
RÉSOLUTION 88-04-18**

Considérant que les revenus et dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Considérant que chaque année, le calcul est fait pour statuer s'il y a eu déficit ou surplus pour les activités liées à l'assainissement des eaux usées;

Considérant la résolution numéro 93-11, adoptée le 3 mai 2011 relativement à la création d'un surplus affecté à la vidange des étangs permettant de gérer les surplus ou déficits du secteur de l'assainissement;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2017, présentant un surplus d'opérations, au montant de 10 780,84\$;

D'autoriser le transfert de la somme de 10 780,84\$ du surplus accumulé non affecté au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, portant ainsi le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 172 912,48\$ pour l'année 2017.

**11- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 226-18 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 89-04-18**

Considérant la présentation du projet par Rosaire Phaneuf tel que prévu à l'article 11 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement tel que déposé;

De publier ce projet de règlement au journal municipal du mois d'avril tel que prévu à l'article 12 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**12- PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC –
RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 90-04-18**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

13- CONSEIL MUNICIPAL SANS PAPIER – ACHAT DE 7 TABLETTES NUMÉRIQUES

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

14- ENTRETIEN MÉNAGER DU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE RÉSOLUTION NUMÉRO 91-04-18

Considérant la résolution numéro 77-03-18 adoptée le 13 mars dernier concernant l'embauche temporairement de Madame Lucie Boileau pour l'entretien ménager du gymnase/centre communautaire;

Considérant la proposition de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'embauche d'un concierge à temps complet pour effectuer l'entretien ménager de l'école et du gymnase/centre communautaire;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe concernant l'embauche d'un concierge à temps complet pour l'entretien ménager de l'école et du gymnase/centre communautaire, une fois que le processus d'embauche sera terminé à la Commission scolaire;

De signer une entente entre les deux parties pour établir les modalités de partage et de gestion de la personne embauchée;

D'abolir le poste occupé par Mme Boileau lorsque la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe prendra en charge le dossier.

15- PROJET DOMICILIAIRE RUE MATHIEU – BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE – MANDAT À HYDRO-QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 92-04-18

Considérant le nouveau projet domiciliaire sur la rue Mathieu ;

Considérant qu'un branchement électrique doit être fait pour les nouvelles résidences ;

Considérant l'évaluation sommaire d'Hydro-Québec concernant le coût des travaux ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux de branchements électriques pour les nouvelles résidences sur la rue Mathieu au coût estimé à 3 250\$, plus les taxes ;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**16- PLAN DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – MANDAT À GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 93-04-18**

Considérant que la Municipalité souhaite informatiser le plan de ses réseaux d'aqueduc et d'égout afin de le joindre à la matrice graphique avec les géoréférences;

Considérant la soumission reçue le 7 mars 2018 du Groupe de géomatique Azimut inc. pour la vectorisation et conversion des plans des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater le Groupe de géomatique Azimut inc. pour la vectorisation et la conversion des plans des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité afin de pouvoir les joindre à la matrice graphique, pour un coût estimé à 4 700\$, plus les taxes ;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**17- DÉMOLITION DES BÂTIMENTS AU 862 ET 874 RUE PRINCIPALE – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 94-04-18**

Considérant que la volonté du conseil est de démolir les bâtiments au 862 et 874 rue Principale pour y aménager un stationnement ;

Considérant qu'un devis a été préparé pour aller en appel d'offres pour la démolition des bâtiments au 862 et 874 rue Principale;

Considérant les informations obtenues et les documents remis aux élus dans ce dossier;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le devis pour les travaux de démolition des bâtiments au 862 et 874 rue Principale ;

D'autoriser la directrice générale à faire un appel d'offres pour les travaux de démolition de la maison et du garage au 862 rue Principale ainsi que l'entrepôt au 874 rue Principale, à La Présentation.

**18- RESTAURATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES MUNICIPALES – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 95-04-18**

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services datée du 21 mars 2018 de l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Aménagement Pierre Morin pour effectuer le premier ménage des 9 plates-bandes, incluant le Pavillon des loisirs, faire la fertilisation requise, la pose du paillis et la taille des arbustes aux différents endroits, au coût de 1 175 \$ plus les taxes, tel que décrit dans le document remis par le fournisseur;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, soit 50% vers le 15 juin 2018 et 50% à la fin des travaux, si les travaux ont été effectués conformément au contrat.

**19- BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES ET DES TROTTOIRS – MANDATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-04-18**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues, des trottoirs et de la piste cyclable au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant les offres de services reçues des entreprises Mirroy inc. et Bromont Terrasse pour effectuer le balayage mécanique des rues;

Considérant l'offre de services verbale transmise par l'entreprise Aurèle Lussier et fils pour effectuer le balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De mandater Bromont terrasse pour procéder au balayage mécanique des rues, avec un balai aspirateur de type « pure vacuum », au tarif de 98 \$ de l'heure plus les taxes, tel que mentionné dans la soumission de l'entrepreneur, en fonction des directives et des exigences de l'inspecteur municipal;

D'autoriser l'entreprise Aurèle Lussier et fils pour procéder au balayage mécanique des trottoirs et de la piste cyclable, avec un balai aspirateur, au montant forfaitaire de 450\$, plus les taxes, tel que mentionné par l'entrepreneur;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront exécutés.

**20- AJOUT DE PIERRE, NIVELAGE ET LOCATION D'UN ROULEAU – RANG SALVAIL NORD – MANDATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-04-18**

Considérant qu'il est nécessaire, d'ajouter de la pierre sur la chaussée du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre cette pierre après la livraison;

Considérant qu'une location de rouleau est également requise après l'épandage;

Considérant les soumissions reçues relativement à ce dossier;

Considérant les 2 soumissions reçues pour l'achat d'environ 600 tonnes de pierre MG-20 0-3/4 (CCDG), incluant le transport, après la période de dégel :

- Excavation Luc Beaugard inc.
- Entreprises Réjean Desgranges inc.

Considérant la soumission reçue pour le nivelage du rang Salvail Nord;

- Entreprises Réjean Desgranges inc.

Considérant la soumission reçue pour la location du rouleau compacteur :

- Bertrand Mathieu Ltée.

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beaugard inc., pour fournir environ 600 tonnes métriques de pierre MG-20 0-3/4 (CCDG), incluant le transport, au prix de 20,50\$ la tonne métrique, plus les taxes, après le dégel;

De mandater les Entreprises Réjean Desgranges, pour faire l'épandage de pierre, avec une niveleuse, au prix de 147\$ de l'heure, plus les taxes;

De louer un rouleau compacteur à Bertrand Mathieu Ltée, pour un montant forfaitaire de 850\$, plus les taxes, incluant la livraison;

D'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les travaux avec le rouleau;

De mandater l'inspecteur municipal pour planifier et superviser ces travaux;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux quand elles nous seront transmises après la réalisation des travaux et après recommandation de l'inspecteur municipal.

**21- RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROPOSITION D'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-04-18**

Considérant que chaque année, des travaux de rapiéçage d'asphalte doivent être faits sur notre territoire;

Considérant que les Municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaitent participer à nouveau à un appel d'offres groupé pour le rapiéçage d'asphalte;

Considérant qu'il est avantageux pour la Municipalité de La Présentation de faire un appel d'offres groupé;

Considérant que l'estimation du coût des quantités requises pour la saison 2018 dépasse le seuil de 100 000\$ et qu'un appel d'offres public devra être effectué;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter de faire un appel d'offres groupé pour les travaux de rapiéçage d'asphalte avec les municipalités de Saint-Jude et Saint-Bernard de Michaudville;

D'accepter les documents d'appel d'offres pour l'exécution de travaux de voirie sur le territoire des Municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard de Michaudville et de La Présentation;

De mandater la Municipalité de La Présentation pour la publication de l'appel d'offres et l'analyse des soumissions reçues.

**22- REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE RANG SALVAIL NORD – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 99-04-18**

Considérant qu'il est nécessaire de réparer un ponceau sur le rang Salvail Nord;

Considérant la soumission obtenue par Excavation Luc Beauregard inc. pour effectuer les travaux, incluant le matériel requis;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire effectuer les travaux de réparation du ponceau, au rang Salvail Nord par Excavation Luc Beauregard inc., au montant total de 6 43,50\$, taxes incluses, tel que décrit dans la soumission numéro 324 fournie par l'entrepreneur;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés.

**23- FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 100-04-18**

Considérant que durant la saison estivale, à deux reprises on doit faucher les levées de fossés;

Considérant que la directrice générale a préparé un devis pour aller en appel d'offres sur invitation pour le fauchage des levées de chemins;

Considérant les informations obtenues et les documents remis aux élus dans ce dossier;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les devis pour les travaux de fauchage des levées;

D'autoriser la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des levées de chemins sur le territoire de la Municipalité de La Présentation.

**24- VOIRIE – ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES 2018-2019 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 101-04-18**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité de La Présentation confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de La Présentation s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Municipalité de La Présentation confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité de La Présentation reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**25- INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU 441 ROUTE 137 – MANDAT À CLÔTURES DISTINCTION
RÉSOLUTION 102-04-18**

Considérant que le conseil souhaite faire installer une clôture sur le terrain du garage municipal situé au 441 route 137;

Considérant la soumission reçue de Clôtures Distinction en date du 26 mars 2018;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De donner le mandat à Clôtures Distinction d'installer une clôture sur le terrain du garage municipal situé au 441 Route 137, selon les modalités inscrites sur la soumission, au coût de 2 554,17\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été exécutés.

**26- MESURE DE BOUES ET ÉVALUATION DES VOLUMES CUMULÉS DANS LES ÉTANGS –
MANDAT À SIMO
RÉSOLUTION NUMÉRO 103-04-18**

Considérant que la loi nous oblige à mesurer et évaluer les volumes de boues cumulés dans les étangs une fois par année ;

Considérant l'offre de services transmise par Simon Management inc. pour mesurer et obtenir l'analyse complète des boues;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De mandater Simo Management inc. pour effectuer la mesure des boues des étangs aérés, au prix de 2 000\$ plus les taxes, tel que décrit dans l'offre de services de l'entreprise, portant le numéro 20180165;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été effectués.

**27- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 699 056, 387 IMPASSE
DESLANDES – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 104-04-18**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal par monsieur Michael Poitras, propriétaire du 387, Impasse Deslandes;

Considérant que la demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, soit pour un garage attaché d'une largeur de 4,6 mètres, à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale du lot 3 699 056;

Considérant que le lot 3 699 056 se trouve dans la zone H-112 ou la marge de recul latérale minimale exigée est de 2 mètres et ou la somme des 2 marges de recul minimal exigée est de 4 mètres;

Considérant qu'aucune ouverture n'est prévue sur la façade latérale du bâtiment principal, soit la façade qui s'avancera à 1,5 mètre de la ligne latérale du lot;

Considérant que le projet ne contrevient pas aux normes minimales exigées par les articles 993 à 996 (DES VUES) du Code civil du Québec;

Considérant que le projet est conforme à toute autre norme édictée au règlement d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause un préjudice sérieux au demandeur puisqu'avec la descente au sous-sol existante, le demandeur est restreint quant à l'espace disponible à l'implantation d'un garage;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du propriétaire voisin;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2018;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure, visant l'agrandissement du bâtiment principal, soit pour un garage attaché d'une largeur de 4,6 mètres, à 1,5 mètre de la ligne latérale du lot 3 699 056 portant la somme des 2 marges de recul latérales à 3,5 mètres alors que l'annexe C du Règlement d'urbanisme numéro 06-81 prescrit une marge de recul latérale minimale de 2 mètres ainsi qu'une somme des marges de recul latéral de 4 mètres aux conditions suivantes :

1. Aucune ouverture ne pourra être aménagée sur la façade latérale du bâtiment principal.
2. Le projet devra respecter l'ensemble des normes édictées au Code national du bâtiment.

**28- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA –
LOT 6 087 705 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 105-04-18**

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de La Présentation pour le lot # 6 087 705, situé sur la rue projeté par la Fabrique;

Considérant que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone h-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 26 mars 2018;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans, préparés par Justin Viens architecte en date du 19 février 2018, déposés au bureau municipal par Madame Alexandra Morin et Monsieur Pierre-Luc Phaneuf, le 08 mars 2018, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 087 705.

**29- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA – LOT 6 087 712 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 106-04-18**

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de La Présentation pour le lot # 6 087 712, situé sur la rue projeté par la Fabrique;

Considérant que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone h-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 26 mars 2018;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans, préparés par Justin Viens architecte en date du 26 février 2018, déposés au bureau municipal par Madame Justine Mathieu et Monsieur Guillaume Letendre, le 12 mars 2018, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 087 712.

**30- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA – LOT 6 087 710 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 107-04-18**

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de La Présentation pour le lot # 6 087 710, situé sur la rue projeté par la Fabrique;

Considérant que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone h-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 26 mars 2018;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans, préparés par Justin Viens architecte en date du 16 mars 2018, déposés au bureau municipal par Monsieur Jimmy Hébert, le 23 mars 2018, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 6 087 810.

**31- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION AU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 108-04-18**

Considérant la construction de notre nouveau gymnase/centre communautaire;

Considérant qu'il est recommandé de faire l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation;

Considérant les soumissions reçues de 2 compagnies d'entretien;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Le Prohon inc. pour effectuer l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 976\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

**32- CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE POUR LE PLANCHER RADIANT AU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 109-04-18**

Considérant la construction de notre nouveau gymnase/centre communautaire;

Considérant qu'il est recommandé de faire vérifier annuellement, la chaudière de notre système de chauffage pour le plancher radiant;

Considérant les soumissions reçues de 2 compagnies d'entretien;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Plomberie Chauffage Lecomte Pouliot inc. pour effectuer la maintenance de la chaudière recommandée par le fabricant, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 335\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

33- DIVERS

**33.1 QUÉBEC – TRANSPLANT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS – 22 AU 28 AVRIL 2018 – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 110-04-18**

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 22 au 28 avril prochain;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

**33.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CONFIRMATION DE L'UTILISATION DES SOMMES ALLOUÉES
RÉSOLUTION NUMÉRO 111-04-18**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 39 191\$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2017;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant le rapport déposé identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De confirmer au Ministère des Transports du Québec (MTQ) que la Municipalité de La Présentation a utilisé les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

De référer au rapport déposé pour connaître les données financières relatives à ce dossier.

34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 février 2018
MRC – Procès-verbal du comité administratif du 23 janvier 2018
MRC – Procès-verbal de la séance du Conseil du 17 janvier 2018
MRC – Résolution numéro CA 18-02-22 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 222-18 - Municipalité de La Présentation
MRC – Résolution numéro 18-02-32 – Règlement numéro 18-507 modifiant le règlement numéro 17-505 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 11 (Service juridique) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018 - Adoption
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 mars 2018
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2017
RIAM – Bilan 2016
RIAM – Résolution numéro – 17-044 – Règlement numéro 120 établissement à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres
MTMDET – Acquisition d'une parcelle de terrain – Lot 3 882 484
MTMDET – L'émissaire sceptique est installée dans leur emprise
Demande adressée au Conseil – Sécurité sur la rue Raygo

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**36- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 112-04-18**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h43.